



Titularisation de tous les précaires de l'Éducation nationale !

avril 2010

Les déclarations de janvier 2010 de Nicolas Sarkozy sur une titularisation des contractuels, puis celles d'Éric Woerth en février 2010, ont remis en avant la situation des personnels non-titulaires dans l'Éducation nationale.

Elles suscitent un espoir pour, qu'enfin, la précarité cesse dans l'Éducation nationale.

Éric Woerth, à l'époque ministre du Budget, parlait de "titularisation" par "la reconnaissance de l'expérience". Selon lui, il y a des personnels "sur des postes durables, sans raison de ne pas être titularisés".

La CGT Éduc'action, qui est la seconde organisation syndicale des non-titulaires enseignants, CPE et COP, a initié des actions intersyndicales unitaires. Un courrier a été envoyé au ministre. Ce dernier dans sa réponse, renvoie toute discussion... aux services administratifs du ministère.

Les organisations syndicales ont donc lancé une pétition (voir page 3) dans laquelle elles exigent la fin de la précarité dans les établissements et l'ouverture de discussions pour un plan de titularisation, avec la perspective prochaine d'actions.

Un Comité Technique Paritaire Ministériel abordera la question de la précarité très prochainement. Cette discussion est le résultat d'une demande des organisations syndicales et a été confirmée lors du rassemblement organisé par la CGT Éduc'action devant le ministère de l'Éducation nationale le 10 mars 2010.

Au niveau de la Fonction publique, des discussions ont commencé. La CGT Éduc'action prend toute sa place dans ce débat au sein de la CGT Fonction publique.

Sommaire :

- p. 1 : Édito
- p. 2 : Cette école qui précarise ses personnels
- p. 3 : Actions intersyndicales
- p. 4 : Bulletin de syndicalisation.

➡ **Partout, la CGT défend une revendication claire et juste pour tous les précaires de l'Éducation nationale : titularisation sans condition de concours ni de nationalité avec une vraie formation ! Ensemble, titulaires et non-titulaires, nous pouvons gagner cette bataille !**

Cette école qui précarise ses personnels...

On estime à près de 25 000 les personnels enseignants, CPE et COP non-titulaires dans l'Éducation nationale. Il faut ajouter à cela les divers emplois de "Vie Scolaire", tant de droit public que de droit privé : le chiffre des 130 000 personnels non-titulaires dans l'Éducation nationale est très largement dépassé !

Le ministère lui-même n'est pas capable de fournir un bilan précis et complet relatif à ces personnels, preuve que pour le Ministre, ces personnels sont considérés comme une simple variable d'ajustement du système !

La CGT Educ'action a pu faire une estimation précise sur quatre académies (Créteil, Versailles, Nancy-Metz et Toulouse).

Ces quatre académies utilisent 7 000 personnels non-titulaires, soit 8 % des personnels du second degré. 25 % des non-titulaires sont soit en CDI, soit Maîtres Auxiliaires, donc sur des contrats de longue durée.

Il y a à peu près 25 % des enseignants dans la voie professionnelle, environ 50 % des professionnels dans les SEGPA, 10 % parmi les CPE, plus de 15 % dans les CIO, qui sont non titulaires !

Ce constat est d'abord celui de la dégradation des moyens durables attribués au bon fonctionnement du Service Public d'Éducation. Les 42 000 suppressions d'emplois réalisées par N. Sarkozy se constatent déjà très concrètement. La poursuite de cette politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, pourrait se traduire par près de 80 000 suppressions d'emplois sur l'ensemble de la mandature de ce gouvernement. En parallèle, les élèves sont toujours là, et parfois même plus nombreux !



Nous pouvons craindre une détérioration brutale dès la rentrée prochaine.

Ainsi, l'affectation sur des postes à temps complet des stagiaires du second degré va entraîner mécaniquement la suppression de plusieurs milliers d'emplois occupés par des précaires. Mais les rectorats auront toujours besoin de personnels pour les remplacements courts, voire pour des remplacements dans le cadre de la formation des stagiaires...

Ainsi, de nombreux non-titulaires, parfois anciens dans les académies, parfois même formés, et très souvent reconnus et compétents, assureront des remplacements de courte durée alors qu'ils avaient auparavant des postes à l'année ! C'est un gâchis humain et une catastrophe pour les enseignements donnés aux élèves.

La précarité ne concerne pas que le second degré. Dans certains départements comme la Seine-Saint-Denis, l'Inspection Académique a commencé à embaucher, dans le premier degré, des vacataires pour remplacer les professeurs des écoles absents...

La précarité est partout dans l'enseignement et c'est inacceptable !

Il est clair que pour les précaires, la CGT Edu'action demande la titularisation sans condition de concours, ni de nationalité, mais avec une vraie formation qui, seule peut garantir l'emploi et le déroulement de carrière. Le CDI n'est pas une titularisation qui, seule, peut garantir l'emploi et le déroulement de carrière. Le nombre important de personnels en CDI, sur des postes permanents, démontre clairement que la revendication de la titularisation n'est pas théorique, mais correspond à un besoin réel de l'Éducation nationale aujourd'hui.

Actions intersyndicales

La CGT Éduc'action a été à l'initiative pour relancer l'intersyndicale nationale sur la question des non-titulaires. Un courrier unitaire a été envoyé lundi 8 mars 2010 à Luc Chatel. Voici, ci-contre, quelques extraits de sa réponse :

▶ "Le recours à des personnels contractuels est inévitable".

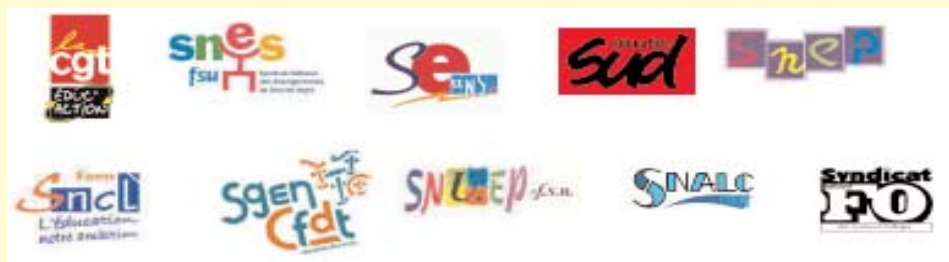
▶ "Je souhaite qu'une revue des différents types de contrats existants ait lieu afin qu'un cadre général pour l'emploi des personnels contractuels soit défini, que les actions de formation attachées à certains contrats soient effectives, que les conditions de rémunérations soient précisées...".

▶ "Je souhaite également que les conditions d'une mise en place effective de la validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi que la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) soient étudiées".

▶ "J'ai chargé la Directrice des Ressources Humaines de conduire cette réflexion".

Le ministre dit clairement qu'il n'est pas question, pour lui, d'un plan de titularisation et renvoie les discussions à la DRH.

L'intersyndicale a donc décidé de lancer une pétition (ci-dessous), avec une perspective d'actions unitaires.



En finir avec la précarité dans nos établissements !

Une intersyndicale réunissant la quasi-totalité des organisations syndicales vient de s'adresser au ministre de l'Éducation nationale pour demander qu'on la réunisse sans délai afin que la situation des enseignants, CPE et Cop non titulaire soit mise à plat et que des négociations s'ouvrent. Il s'agit pour nous de mettre en place un plan de titularisation, conformément aux engagements du Président de la République qui, interpellé par un enseignant non-titulaire sur un plateau de télévision, s'est dit "prêt à envisager leur titularisation progressive pour ne pas les laisser dans une situation de précarité". Dans sa réponse, le ministre persiste à considérer le recours à la précarité comme "inévitabile" et n'évoque pas, pour l'instant, la mise en place d'un plan de titularisation, se contentant d'envisager l'amélioration de la gestion des non titulaires.

Les signataires s'opposent au recours à la précarité. L'emploi de personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions que les titulaires et maintenus dans la précarité est inacceptable.

Depuis plusieurs années, les conditions d'exercice, d'emploi et de rémunération des non titulaires, appelés sur des missions de remplacement ou placés dès la rentrée sur des postes vacants en raison de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader comme celles des autres personnels. Par l'utilisation de contrats toujours plus précaires comme la vacance, auxquels rectorats et ministère recourent massivement, le ministère de l'Éducation nationale aggrave encore leurs conditions. Cette précarité fragilise le fonctionnement des établissements et le travail pédagogique des équipes éducatives.

C'est pourquoi nous vous demandons que :

- Le recours dévoyé et illégal à la vacance cesse, conformément à plusieurs jurisprudences du Conseil d'État requalifiant vacances en contrats.
- Le nombre de postes aux concours de recrutements externes et internes soit fortement augmenté.
- Des négociations rapides soient mises en œuvre pour la mise en place d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne.
- Des améliorations immédiates permettent une gestion transparente des personnels non titulaires, en fonction d'un cadrage national (rémunérations, affectations ...).
- Soit mis fin au recrutement de nouveaux précaires et que, compte tenu de l'ampleur des besoins, le réemploi de tous les non titulaires soit garanti à la rentrée 2010.

POUR EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ DANS NOS ÉTABLISSEMENTS, IL FAUT TITULARISER !



La titularisation des précaires est une mesure de justice sociale. C'est aussi la reconnaissance de leurs compétences réelles et du rôle qu'ils assurent dans le fonctionnement du Service Public d'Éducation : que 25 % d'entre eux soient sur des contrats à durée indéterminée est bien la preuve de la pérennité de leurs missions et donc la justification de leur titularisation.

Dans le même temps, l'État doit cesser d'embaucher des précaires et mettre en place en urgence un plan d'embauches.

La CGT-Educ'action est, au niveau national, la seconde organisation syndicale des personnels non-titulaires enseignant, CPE et COP ayant réalisé un score de 17 % lors des élections de décembre 2008.

Les élu-e-s non-titulaires de la CGT Educ'action sont une force pour faire respecter les droits des personnels dans les CCP et pour en gagner de nouveaux !



A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



4 p. Non-titulaires, 04.2010

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps Discipline

Etablissement

Code postal Commune

CGT Educ'action - case 549 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
Tél : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.ferc.cgt.fr